

Le Directeur

Arrêté N° 2018 - 16

Relatif au dépôt du mémoire des étudiants de 4A

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université,
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du 12 juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement des études du diplôme notamment son article 30 (Partie I),

ARRÊTE

- Article 1 :** Les étudiants de 4^{ème} année déposent leur mémoire sur la plateforme numérique dédiée au plus tard le 23 juin 2018.
- Article 2 :** L'arrêté 2017-23 est abrogé.
- Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 mai 2018.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



DATE D'AFFICHAGE : 14.5.2018

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 62/63 - Fax : 04 42 96 36 99
directeur@sciencespo-aix.fr - www.sciencespo-aix.fr

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE